

Décision n° 2016-97

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2016-086 du 4 janvier 2016, nommant Monsieur Philippe ROUGEOT, Secrétaire Général Adjoint, ordonnateur délégué du directeur général,

Vu l'empêchement du Secrétaire Général, de son Adjoint et du Directeur Financier du 21 et 25 mars 2016,

Décide:

Article 1 : délégation de signature est donnée à Madame Violaine CARRION, Chef du Service Budget et Finances et Monsieur Raffik AZZOUZI, Chef du Service Budget et Patrimoine, à l'effet de remplir les fonctions d'ordonnateur délégué du directeur général de l'établissement public, ordonnateur principal, pour l'ensemble des opérations de l'établissement public en recettes comme en dépenses durant la période du 21 au 25 mars 2016.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 21 mars 2016.

Fait à Paris, le 15 février 2016

Le Directeur général,

Gilles BOUVELOT